



Association des Piégeurs Agréés des Côtes d'Armor

Maison de la Chasse – La Prunelle – B.P.214 – 22192 PLERIN Cedex



Bulletin d'adhésion 2023- 2024

M. (nom, prénom) :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° Fixe : N° d'agrément :

N° Port. : N° pays cynégétique :

MAIL: N° pays cynégétique :

Durée de l'adhésion : année cynégétique, du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur, à la disposition de l'adhérent au siège de l'association.

Note d'information :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.

MADAME MONSIEUR

Pour le bon déroulement des activités de notre association, nous vous demandons, à l'occasion du renouvellement annuel de votre adhésion, le règlement d'une cotisation.

Le montant de la cotisation, pour cette année cynégétique, allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, est fixé comme suit :

Adhésion simple :12, 00 €

(Supplément pour abonnement de 1 an (4 numéros) à la revue « Le Journal des Piégeurs ».....11, 00 €

Soit, dans ce cas : Abonnement simple + 1 an d'abonnement : 12, 00 € + 11, 00 €.....= 23, 00 €

REGLEMENT PAR CHEQUE UNIQUEMENT A L'ORDRE DE L'APA22

Aux termes de l'article 6 du titre II de nos statuts, et du 1^{er} alinéa du titre I de notre règlement intérieur,

la cotisation devra être payée **avant le 30 septembre 2023** au siège de notre association.

Note d'information :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Date et signature